

LES ÉCOLES SACRÉ-CŒUR
580, avenue Murdoch, C.P. 908
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1H5
Tél; (819) 762-8161 Poste 7901 Sacré-Cœur
Poste 7951 Petit Sacré-Cœur
Courriel : sacrec@cssrn.gouv.qc.ca
Site Web: <https://sacrec5.wixsite.com/website>
Page FB : École Sacré-Cœur CSSRN

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

2025-2026
CE-25/26-46

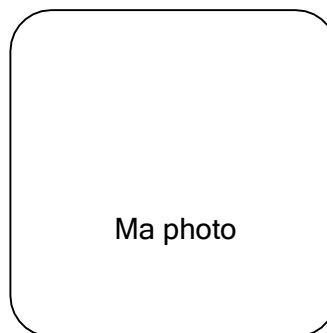
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE ROUYN-NORANDA

École Sacré-Cœur, poste 7901

Petit Sacré-Cœur, poste 7951

Téléphone : 762-8161

JE ME PRÉSENTE



NOM : _____ PRÉNOM : _____

CLASSE : _____ TITULAIRE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____

CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : CHEZ-MOI : _____

URGENCE : _____

TRAVAIL PARENT : _____

TRAVAIL PARENT : _____

NO. ASSURANCE-MALADIE : _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES : _____

Secrétariat

Heures d'ouverture Sacré-Cœur

- 7 h 45 à 11 h 50
- 12 h 50 à 15 h 45

Heures d'ouverture du Petit Sacré-Cœur

- 8 h 00 à 11 h 50
- 12 h 50 à 16 h 00

Service de garde

Heures d'ouverture Sacré-Cœur :

- 7 h 30 à 8 h 15
- 11 h 45 à 13 h 05
- 14 h 30 à 17 h 30

Horaire des élèves

Présence à l'école pour les élèves du préscolaire et de certaines classes en adaptation scolaire

- En avant-midi : 8 h 10 à 11 h 45
- En après-midi : 13 h 05 à 14 h 30

DINER

11 h 45 À 13 h 05

Présence à l'école pour les élèves de 1^{re} à 6^e année et de certaines classes en adaptation scolaire

- En avant-midi : 8 h 08 à 11 h 45
- En après-midi : 13 h 05 à 15 h 30

RÉCRÉATION AM 10 h 25 à 10 h 45
RÉCRÉATION PM 14 h 10 à 14 h 30

IMPORTANT

- Les élèves qui dînent à la maison ne sont autorisés à entrer dans la cour d'école qu'à partir de 8h00 le matin et de 12h55 le midi.
- Il y aura une période de concertation pour les enseignants (es) le jour 1, l'école se terminera alors à 11h45 et le service de garde sera ouvert (inscription obligatoire).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

(Spécialement aux parents)

ABSENCE DE L'ENFANT

Si votre enfant est en retard ou qu'il doit s'absenter, nous vous demandons de l'inscrire par **Mozaïk portail/parents** ou de communiquer avec le secrétariat de l'école de votre enfant.

**En composant le (819) 762-8161 : -Sacré-Cœur poste 7901
-Petit Sacré-Cœur poste 7951**

Au besoin, laissez votre message sur le répondeur, soit le nom de votre enfant, la classe, le motif ainsi que la durée de son absence.

ASSURANCES

Nous vous encourageons à vous prévaloir d'une assurance-accident privée pour la protection de vos enfants. Le centre de service scolaire rappelle aux parents qu'elle ne rembourse pas les coûts de transport des élèves par ambulance en cas d'accident ni les frais de réparation de vêtements ou de lunettes.

ANNULATION OU RETARD DU TRANSPORT SCOLAIRE

Les 3 premières journées ou les 6 demi-journées d'annulation ou de retard du transport scolaire sont des journées pédagogiques flottantes auxquelles ont le droit de tous les enseignants. Il n'y a donc pas d'école pour les élèves. Cependant, les services de garde demeurent ouverts.

Pour les autres journées d'annulation ou de retard du transport scolaire, les écoles sont ouvertes. Donc, les services éducatifs et complémentaires sont donnés. Les services de garde sont ouverts aux heures habituelles.

FERMETURE DE L'ÉCOLE

Il peut cependant arriver un imprévu qui nous oblige à fermer l'école (problème de chauffage ou de plomberie). Nous vous suggérons donc de toujours prévoir un endroit sécuritaire où votre enfant se rendra afin de faire face à cette éventualité.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

L'assemblée générale des parents se tiendra en **septembre**, à l'école Sacré-Cœur. Vous recevrez l'information en début d'année scolaire.

LOI SUR LE TABAC

Il est interdit de fumer ou de « vapoter » sur le terrain de cet établissement en tout temps.

VISITEURS À L'ÉCOLE (parents ou autres)

Toute personne qui se présente à l'école doit obligatoirement se rendre au secrétariat pour y signaler le but de sa visite et recevoir la permission de circuler dans l'école. De plus, elle devra limiter ses déplacements selon les instructions de la personne en autorité.

Les visiteurs doivent sonner la porte principale, toutes les portes étant barrées pour assurer la sécurité des élèves. **Aucun visiteur ou parent ne peut circuler dans l'école entre 8 h 00 et 17h30 sauf sur invitation (bulletin, rencontre, etc.).**

Lorsqu'un membre du personnel est en présence d'élèves, aucun parent n'est autorisé à se rendre à la porte du local de ce dernier pour y discuter d'une problématique. **Nous invitons les parents à prendre rendez-vous afin de fixer un temps propice pour la discussion.**

Aucun parent n'est autorisé à se rendre sur la cour de l'école afin de régler une situation conflictuelle. Pour tout problème, le parent doit se référer à un membre du personnel.

De plus, toute manifestation de violence physique ou verbale à l'endroit d'un membre du personnel sera prise au sérieux et pourrait entraîner une poursuite judiciaire.

Ces mesures sont mises en place afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel.

ZONE DÉBARCADÈRE

- ♦ La zone débarcadère est **prévue afin d'y faire monter ou descendre des passagers d'un véhicule, vous pouvez donc vous y garer quelques instants.**
- ♦ Il serait également primordial de démontrer l'importance d'utiliser la **traverse de piétons en tout temps.** Le personnel de l'école et les éducatrices du service de garde insistent beaucoup sur cette mesure de sécurité.

Signature des parents : _____

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

Principes généraux

Les règles de conduite et les mesures de sécurité ont pour but d'assurer le respect des personnes et de l'environnement de même que la sécurité physique et morale des élèves. Elles visent également le maintien des conditions favorisant l'apprentissage scolaire et le développement de valeurs sociales dans le respect des droits individuels et collectifs.

Tous les élèves ont le devoir de se conformer aux règles de conduite et aux mesures de sécurité en vigueur dans leur école. De plus, ils doivent obéir à toute personne en autorité et leur démontrer du respect (exemples : suppléantes, stagiaires, surveillantes, brigadière, éducatrices de la garderie, directrice, etc.).

Portée éducative

L'élaboration des règles de conduite et des mesures de sécurité doit s'inspirer des divers services d'encadrement et de soutien offerts aux élèves. La démarche d'élaboration visera une portée éducative en s'orientant notamment vers l'apprentissage de l'autonomie et du sens des responsabilités chez l'élève. De plus, elle visera à lui fournir une relation d'aide et un suivi personnel afin de prévenir l'inadaptation scolaire.

Valeurs

Comme institution scolaire, nous avons, outre le mandat d'instruire les élèves, celui non moins important, de véhiculer certaines valeurs. Elles sont essentiellement les suivantes : la courtoisie, le respect de soi et des autres, l'altruisme, l'intégrité, l'ouverture d'esprit et le respect de son environnement. Le tout se fait aisément dans une atmosphère de paix et de sérénité.

Droit d'être entendu

Tout élève qui se sent lésé par une décision rendue à son égard en application des règlements de l'école pourra être entendu.

L'élève, accompagné de ses parents, s'il le désire, a le droit de présenter sa propre version des faits pour que celle-ci soit considérée.

Droit d'appel

Tout élève visé par une décision du comité exécutif ou du titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant du Centre de services ou les parents de cet élève peuvent faire appel au protecteur de l'élève.

La procédure pour une demande de révision est décrite aux articles 10, 11 et 12 de la Loi sur l'instruction publique. Le document nécessaire pour faire cette demande est disponible sur le site internet du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda.

RESPECT

1. J'utilise un langage et des gestes respectueux envers tout le personnel et les élèves de l'école. L'intimidation, les sacres, les injures, l'impolitesse, l'ignorance intentionnelle, la vulgarité, etc. ne seront pas tolérés.
2. Je prends soin de mes biens personnels et je respecte ceux des autres.
3. J'utilise un sac d'école pour transporter mes effets scolaires et les livres de bibliothèque.
4. Je respecte les lieux et le matériel. Dans l'école et sur la cour, je jette mes déchets dans la poubelle.
5. J'utilise les modules de façon adéquate (se référer aux consignes de sécurité).
6. J'accepte les autres avec leurs différences. Dans mon école, il y a une place pour tout le monde.

SANTÉ

1. Le temps de la récréation à l'extérieur est obligatoire donc si je suis assez malade pour ne pas aller à l'extérieur, je devrais rester à la maison.
2. Pour collation, je choisis un aliment qui est bon pour ma santé (**fruit, légume ou produit laitier**).
3. Je prends ma collation en classe et non sur la cour de récréation.
4. Je n'apporte pas de boisson gazeuse, de boisson énergisante, de gomme, ni de friandises.
5. Puisqu'il y a des problèmes d'allergies, les arachides et les noix sont interdites.
En cas d'autre allergie alimentaire dans un groupe, je n'apporte pas l'aliment concerné. Un avis sera transmis aux parents, si tel est le cas.
6. À l'école, je pourrai prendre un médicament prescrit à la seule condition que mes parents aient rempli le formulaire disponible au secrétariat, au service de garde ou auprès de l'infirmière.
7. Je ne consomme ni alcool, ni drogue, ni tabac, ni produits de vapotage à l'école.
8. Dans les salles de toilettes, je tire la chasse d'eau, je me lave les mains et je jette les papiers dans la poubelle.



SÉCURITÉ DANS LES AUTOBUS SCOLAIRES

Pour ma sécurité :

1. J'attends en file à l'endroit désigné (à l'intérieur de la cour);
2. Je monte et je descends calmement ;
3. Je m'assois à la place désignée ;
4. Je parle à voix basse ;
5. Je m'abstiens de boire et manger ;
6. Je suis poli envers le chauffeur et je respecte les consignes qu'il me donne ;
7. J'apporte tous mes effets dans un sac fermé.



HABILLEMENT

1. Je dois porter une tenue vestimentaire décente :
 - Les vêtements du haut et du bas du corps doivent se rejoindre lorsque je suis debout.
 - Le vêtement du haut est opaque et couvre les sous-vêtements. La bretelle mesure au moins 2cm de largeur.
 - Le vêtement du bas est opaque et couvre les sous-vêtements et la mi-cuisse par mesure d'hygiène.
 - Le couvre-chef est interdit à l'intérieur de l'école. Mon capuchon est rabaisé vers l'arrière en tout temps. (Durant les journées plus froides, mon chapeau est toléré le temps que je le dépose dans mon casier.)
 - Mes vêtements ne prônent pas la violence, la drogue, ni la discrimination (exemples : chaînes, logos et slogans, etc.).
2. Je porte des vêtements identifiés à mon nom. Sinon, ils risquent de se retrouver au coin des objets perdus.
3. Pour le cours d'éducation physique, je porte un gilet à manches courtes, des culottes courtes ou un survêtement autre que ceux portés en classe. Mes espadrilles sont bien attachées.
4. Lors des jours de froid, je porte des vêtements chauds, car je dois sortir 20 minutes aux récréations et attendre l'ouverture des portes le matin et le midi.
5. Dans l'école, je porte des chaussures d'intérieur de façon sécuritaire en tout temps (lacets attachés).

SÉCURITÉ

1. Pour ma sécurité, j'arrive à l'école lorsqu'un adulte surveille,
soit le matin à 8 h 00 et le midi à 12 h 55.
2. Lorsque j'arrive à l'école, je me dirige directement dans la cour de récréation.
3. Je respecte les limites de la cour **et il est interdit de sortir de la cour aux récréations et sur l'heure du diner.**
4. Il est interdit de circuler dans l'espace réservé aux berlines (stationnement dans la ruelle sur le côté est de l'école du grand Sacré-Coeur) lors de l'arrivée et du départ des élèves.
5. Au son de la cloche, je me dirige vers l'entrée. Je me calme et au signal de la surveillante, j'entre dans l'école en circulant à la file.
6. Je n'apporte pas d'objets dangereux, ni de jouets à caractère violent à l'école (couteaux, pics, allumettes, briquets, pétards, tolets, épées, lance-pierres, etc.).
7. Je joue de façon sécuritaire tout en respectant les autres.
8. À l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, je ne projette aucun objet susceptible de causer des blessures (exemples : roches, sable, balles de neige, bâtons, crayons, gommes à effacer, etc.).
9. Aucun projectile ne doit être lancé sur l'école.
10. Je respecte les mesures de sécurité qui me sont données par les surveillantes pour les jeux et les modules. Je sais que les cinq modules à ressorts (avion, dinosaure, etc.) sont réservés au préscolaire. La balançoire à pneu est permise pour tous et la torpille est réservée au 2^e et 3^e cycle.
11. Je circule en marchant calmement dans les corridors et les escaliers de l'école.
12. Durant les heures de classe, je me déplace en silence et calmement dans les corridors.
13. Afin d'éviter les blessures, j'enlève ma montre et mes bijoux avant mon cours d'éducation physique. Il est à noter que l'école n'est pas responsable des bijoux perdus ou oubliés lors de ce cours.
14. Après l'école, je me rends directement à la maison, chez la gardienne ou à la garderie. Je ne flâne pas dans la cour d'école.

15. Si, avec l'accord de mes parents, j'utilise ma bicyclette, ma trottinette ou ma planche à roulettes pour me rendre à l'école, je respecte les règlements de la circulation. Dès mon arrivée à l'école, je dois ranger mon vélo ou ma trottinette sur un support à vélos. Ma planche à roulettes est déposée dans mon casier. Il est à noter que l'école n'est pas responsable des bris ou des vols qui peuvent survenir.
16. Dans la cour d'école, je ne circule pas sur mon vélo, ma trottinette ou ma planche à roulettes.
17. Les patins à roues alignées et les souliers à roulettes ne sont pas autorisés à l'école.
18. Pour le patinage et les sorties éducatives à bicyclette, le port du casque de protection est obligatoire.
19. En cas de feu, je reste calme et je respecte les consignes qui me sont données par l'enseignante ou la surveillante selon le plan d'évacuation ou de confinement de l'école.



AUTRES

1. Je n'apporte pas à l'école d'appareils électroniques ni de téléphones cellulaires à l'exception d'une permission spéciale de mon enseignant. Ces objets peuvent être confisqués par les intervenants.
2. L'école n'est pas responsable des objets perdus.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

J'ai la solution en main

1

Je me calme



2

Je m'explique et j'écoute l'autre



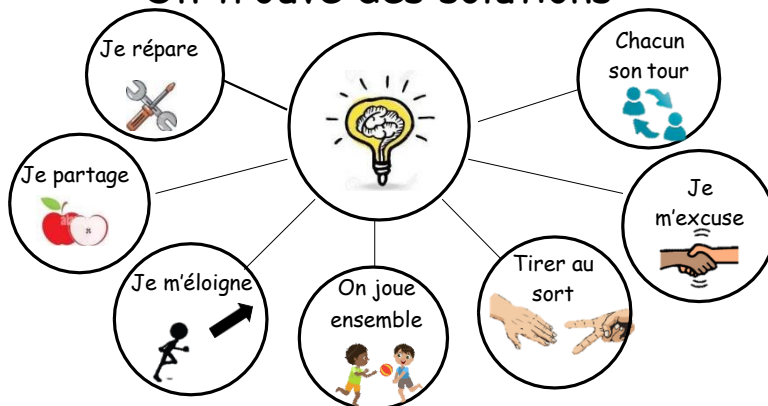
3

Je dis **ma** part de responsabilité



4

On trouve des solutions



5

J'applique la solution et je passe à autre chose.





Référentiel disciplinaire de l'école Sacré-Cœur

Niveau 1

- Pousser, bousculer, se chamailler
- Utiliser des paroles blessantes, un langage vulgaire, des surnoms ou moqueries
- Lancer de la neige, des roches ou un autre objet sans viser quelqu'un
- Manquer de respect en paroles ou en gestes envers un élève ou un adulte
- Ne pas rentrer au son de la cloche
- Refus de collaborer après une demande de l'adulte
- Conflits dans les jeux
- Courir ou crier dans l'école
- Geste à caractère sexuel mineur (1 événement)
- Autres

Niveau 2

- Répétition des comportements de niveau 1
- Refuser d'obtempérer ou de collaborer
- Violence verbale : intimider, menacer - harceler, humilier
- Être impoli envers l'adulte
- Se sauver de l'école ou de la classe
- Violence physique : frapper, lancer un objet à quelqu'un
- Cracher sur quelqu'un
- Voler ou faire du vandalisme
- Se bagarrer
- Possession d'objets dangereux
- Morsure sans bris cutané
- Geste à caractère sexuel

Niveau 3

- Répétition des comportements de niveau 2
- Violence physique; voies de fait, agressions
- Vandalisme
- Possession d'objets dangereux
- Harcèlement, intimidation, taxage
- Menace de mort
- Consommation, possession ou vente de drogue
- Morsure avec bris cutané
- Geste à caractère sexuel majeur

Niveau 1

-Conséquences possibles

- Récréations supervisées
- Retrait social dans la cour ou dans la classe
- Marcher avec l'adulte
- Pratiquer l'habileté en ex. : marcher, s'affirmer positivement, etc.
- Fiche de réflexion faite à l'école
- Geste réparateur
- Autres
- **Important** ; les comportements de niveau 1 sont normaux et réguliers dans nos écoles. Il est donc impossible d'informer les parents chaque fois.

Niveau 2

-Billet disciplinaire

-Appel aux parents

-Autres conséquences possibles

- Récréations supervisées
- Retrait social dans la cour ou dans la classe
- Marcher avec l'adulte
- Pratiquer l'habileté en ex. : marcher, s'affirmer positivement, etc.
- Fiche de réflexion faite à l'école
- Geste réparateur
- Autres

Niveau 3

-Billet disciplinaire

-Appel aux parents

-Suspension interne

-Suspension externe

-Autres



Service de garde Arc-en-ciel

École Sacré-Cœur
580 avenue Murdoch
Rouyn-Noranda, Québec
J9X 5C9

QU'EST-CE QU'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE ?

C'est un service pour les élèves qui fréquentent l'école pour assurer leur garde avant le début des classes, sur l'heure du dîner et après l'école.

Nous sommes ouverts du lundi au vendredi et lors des journées pédagogiques. Nous offrons un programme d'activités variées et adaptées au besoin de votre enfant.

Les périodes d'activités à l'extérieur sont privilégiées tous les jours lorsque la température le permet.

Les enfants doivent être vêtus avec des vêtements appropriés à la température.

La sécurité de vos enfants demeure toujours le premier souci du service de garde. Afin d'assurer la sécurité efficace de vos enfants, nous vous prions de toujours nous aviser lorsqu'il doit s'absenter afin d'éviter de chercher votre enfant.

ACTIVITÉS

Les activités à l'extérieur sont favorisées : jeux dans la cour d'école, au parc du quartier, à la glissade, et ce, toujours sous la supervision des éducatrices en service de garde.

À l'intérieur, différentes activités sont également proposées aux enfants dans les locaux.

POUR LA PÉRIODE DU MIDI 11h45 à 13h05

Pour les repas, nous vous prions de bien vouloir identifier les contenants et informer votre enfant si vous lui avez mis un réchaud. L'enfant apporte son repas et ses collations de l'après-midi.

**AUCUNES NOIX, ARACHIDES
ne sont acceptées au service de
garde.**

Préscolaire 4 et 5 ans

SVP, veuillez fournir une paire de chaussures pour rester au service de garde, car les élèves sont plus longtemps au service de garde en fin de journée.

HEURES D'OUVERTURE

Matin	7h30 à 8h08
Midi	11h45 à 13h05
Après les classes	14h30 à 17h30
Journée pédagogique	7h30 à 17h30

LES JOURNÉES DE CONCERTATION

Tous les jours 1 au calendrier scolaire, l'enseignement se termine à 11h45 à l'école Sacré-Cœur (petit et grand). Les éducatrices prévoient des activités en lien avec le projet éducatif de l'école. Si vous avez besoin du service, vous devez obligatoirement inscrire votre enfant, lors de ces journées. Vous recevrez un formulaire à remplir.

Il devra obligatoirement être rempli, avant la date limite pour indiquer

la présence OU l'absence de votre enfant.

Veuillez prendre note qu'aucune réponse et annulation ne sera acceptée après les dates limites.

Puisque nous devons planifier l'organisation de l'après-midi, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription de votre enfant s'il manque de place ou de personnel.

TARIFICATION DES CONCERTATIONS

Élèves réguliers : 9,50 \$

Élèves non réguliers : dîner à 4,20\$, 3,15\$/h par période du début de la concertation (13h05) jusqu'au départ de l'élève.

Pour un maximum de 20,94\$

Si l'élève est inscrit et qu'il est absent.

Des frais de 4,20\$ vous seront ajoutés à votre état de compte.

Pour les élèves qui excèdent 5h de garde, des frais supplémentaires de 3,15\$/h vous seront ajoutés à votre état de compte.

LES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Journée de congé d'enseignement.
Le service de garde est ouvert pour la journée complète.
Les éducatrices prévoient des activités variées et adaptées au besoin de votre enfant, suivant le projet éducatif de l'école.

TARIFICATION

Avant chaque journée pédagogique, vous recevrez un sondage (FORM5) par courriel dans lequel vous devrez inscrire votre enfant.

Nous refuserons les élèves qui ne sont pas inscrits.

Pour les journées pédagogiques de fin d'année scolaire ainsi que pour la semaine de relâche en mars, il se peut que le service n'ouvre pas ses portes si la clientèle est insuffisante. Il faut un minimum d'enfants pour un groupe afin d'ouvrir le service.

La priorité est toujours donnée aux enfants inscrits régulièrement au service de garde. 16,20\$ pour tous les enfants.

(Réguliers et non réguliers)
Ces journées ne sont pas subventionnées par le gouvernement.

Des frais supplémentaires seront ajoutés si l'enfant est présent plus de 10 heures de garde (3,15 \$ par heure additionnelle).

Si votre enfant est inscrit, mais qu'il doit s'absenter pour la journée, des frais de 16,20\$ seront ajoutés à votre état de compte.

FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE OU NON RÉGULIÈRE?

La fréquentation d'un enfant répond à la définition de régulier s'il fréquente le service de garde 2 à 3 périodes par jour (matin, midi et soir), 1 à 5 jours par semaine.

Si l'inscription de votre enfant ne correspond pas à ces critères, sa fréquentation est donc non régulière.

ENFANTS RÉGULIERS

9,50\$ pour un maximum de 5 heures de garde par jour. Ensuite, des frais supplémentaires de 3,15\$/h vous seront facturés à votre état de compte.

ENFANTS NON-RÉGULIERS

Matin (7h30 à 8h08)	2,84\$
Dîner (11h45 à 13h05)	4,20\$
Pré-scolaire (14h30 à 17h30)	9,45\$
Autre cycle (15h30 à 17h30)	6,30\$

RENTÉE PROGRESSIVE (PRÉSCOLAIRE 4 ans et 5 ans)

16,20\$ pour les réguliers et non réguliers.

Frais supplémentaires de 3,15\$/h après 10h de garde. Ils vous seront ajoutés à votre état de compte.

JOURNÉE D'INTEMPÉRIE

Il arrive que les conditions climatiques ou d'autres cas de force majeure obligent le centre de services à suspendre des cours ou à fermer un ou plusieurs établissements. La suspension des cours ou la fermeture des établissements est annoncée au plus tard à 6h00 sur notre site Internet

<https://www.cssm.gouv.qc.ca> et notre page Facebook.

L'information est aussi diffusée par les médias.

À ce moment, le service de garde ouvrira ses portes dès 7h30 et organisera des activités pour vos enfants.

Après l'équivalent de 3 journées d'intempéries, les élèves seront au service de garde jusqu'à l'ouverture des classes à 8h08.

Isabelle Gingras-Cliche
819-762-8161 poste 7905
gingras-clichei@cssm.gouv.qc.ca

Projet éducatif 2024-2027

L'école **Sacré-Cœur** vous présente son projet éducatif pour 2024-2027.

Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, l'établissement d'enseignement a élaboré un projet éducatif qui comprend des enjeux, des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles. Il a communiqué ce projet à la communauté éducative.

Ce plan permet de suivre la mise en œuvre d'actions et favorise la collaboration des acteurs concernés dans un but commun. Il est à noter que si un moyen pour la réalisation d'une action ne donne pas les résultats attendus, la direction de l'établissement peut, en accord avec l'équipe des enseignants, apporter en cours de route les changements qu'elle juge nécessaires avec son équipe-école.

